

HONORAIRES

Applicable à compter du 01 janvier 2022

TVA applicable : 20%

Responsable TRACFIN : Stephane Tabardon

1/ TRANSACTION

Honoraires charge vendeur

Prix de vente du bien	Honoraires TTC en % du prix de vente	
Jusqu'à 100.000€	7 %	avec un minimum de 5.000€
De 100.001€ à 200.000€	6 %	avec un minimum de 7.000€
De 200.001€ à 500.000€	5 %	avec un minimum de 12.000€
> 500.000€	4 %	avec un minimum de 25.000€

Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

2/ LOCATION

Honoraires à la charge du bailleur calculés à partir de la surface habitable du logement (Total limité au montant d'un mois de loyer hors charges) :

- Honoraire de visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail : 8€/m2 TTC
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m2 TTC

Honoraires à la charge du Locataire (limité au montant d'un mois de loyer hors charges) :

- Honoraire de visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail : 8€/m2 TTC
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m2 TTC

3/ AVIS DE VALEUR ECRIT

Honoraire pour une propriété: 150€ TTC